

Enquête sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture 2012

Objectif et contexte

L'enquête « Pratiques phytosanitaires en arboriculture 2012 » est une nouvelle enquête introduite dans le dispositif des enquêtes « Pratiques culturales ». Elle a pour objectif de collecter des données sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture entre deux enquêtes complètes sur la conduite de l'itinéraire technique (conduite du verger, fertilisation, phytosanitaire).

La réalisation d'une enquête **intermédiaire** dans le domaine de l'arboriculture est rendue nécessaire afin de répondre aux objectifs du plan d'action Ecophyto 2018 qui vise :

- à caractériser les pratiques phytosanitaires plus fréquemment, de manière à obtenir des données dans des situations climatiques et de pression parasitaire différentes de celles observées au cours des enquêtes quinquennales,
- à produire un indicateur de pression phytosanitaire de référence (IFT : Indice de fréquence des traitements).

L'enquête « sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture 2012 » a été couplée avec l'inventaire des vergers prévu par le décret n° 2011-670 du 14 juin 2011. Le principe retenu a été le suivant : toutes les exploitations métropolitaines exploitant une surface d'au moins un hectare de vergers de pommiers, ou de pêchers, ou d'abricotiers, ou de pruniers, ou de kiwis, ou de noyers, ou d'agrumes ou une surface d'au moins 50 ares en vergers de poiriers, ou de cerisiers, ou de raisins de table sont concernées par l'inventaire. Ces surfaces ont été estimées à partir du recensement agricole de 2010. Parmi les exploitations qui produisent des pommes, ou des pêches, ou des prunes ou des cerises ou des abricots, un échantillon a été tiré et les exploitations sélectionnées ont eu également à répondre au volet « Pratiques phytosanitaires en arboriculture 2012 » pour un lot pour une espèce.

L'enquête porte également sur les pratiques phytosanitaires pour la banane dans les Dom. La publication de ces résultats interviendra ultérieurement compte tenu de la particularité des pratiques et de la culture de la banane.

Le questionnaire

Les questions posées portent sur les pratiques, les traitements de la campagne 2012 (fin de récolte 2011 à la récolte 2012). Seules les informations sur les vergers de pommes concernent la campagne 2011.

L'unité enquêtée : le lot

Le lot est une unité élémentaire homogène enregistrée dans le cas de cultures permanentes. Il correspond à tout ou partie d'une parcelle plantée selon les critères suivants :

- même espèce fruitière,
- même variété,
- même année de première feuille ou de surgreffage,
- même distance entre rang et sur rang (densité).

Le champ de l'enquête

Superficies extrapolées

Pour une espèce fruitière donnée, les régions qui ont une contribution très faible à la superficie nationale attachée à cette espèce n'ont pas été interrogées. L'extrapolation des résultats de l'enquête n'a été effectuée que pour les seules régions enquêtées (pas d'extrapolation aux régions non enquêtées). Le cumul des surfaces interrogées pour une espèce fruitière sur l'ensemble du territoire ne permet donc pas de retrouver exactement le total des

superficies cultivées en raison de l'exclusion du champ de l'enquête des régions de faible importance.

Les grandes lignes de la démarche suivie

La préparation du plan de sondage s'est effectuée espèce fruitière par espèce fruitière. Il y a autant de plans de sondage que d'espèces fruitières, même si les modalités de construction sont identiques.

1. Pour une espèce fruitière donnée, sont retenues les principales régions en termes de superficie afin de couvrir une part importante de la superficie nationale.
2. Un sondage stratifié à deux degrés a été effectué. Les strates sont construites à partir d'un croisement région et superficie des vergers.
Le 1^{er} degré consiste à tirer des exploitations parmi l'ensemble des exploitations (taille de l'échantillon par strate fixée par allocation de Neyman).
Le 2nd degré consiste à tirer un lot parmi l'ensemble des lots de l'espèce fruitière de l'exploitation (le nombre de lots enquêtés est égal à 1 quel que soit le nombre de lots de l'exploitation). L'hypothèse est faite qu'il n'y a pas de variabilité au niveau des lots pour une exploitation donnée.
3. De manière à pouvoir diffuser des résultats par espèce fruitière et région, ce croisement est établi sur un nombre minimum de 30 questionnaires.